

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N° 2024-77

OBJET : Concours externe, interne et troisième concours de rédacteur territorial - Session 2021.
Mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n° 2022-78 du 10 mars 2022.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre III de son livre III, et ses articles L. 325-26, L. 325-38 à L. 325-42,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-942 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2022-78 du 10 mars 2022 portant liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur territorial,

Considérant que soixante-trois des lauréats, portés sur la liste susvisée, qui n'ont pas été nommés stagiaires, ont demandé à être maintenus sur cette liste,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les soixante-trois lauréats, dont la liste est annexée, sont maintenus sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial.

Article 2 : Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude est radiée de celle-ci dès sa nomination en qualité de stagiaire, conformément à l'article 24 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Pantin, le 18 mars 2024

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉPINGLE

ANNEXE A L'ARRETE N° 2024-77 DU 18 MARS 2024
portant mise à jour de la liste d'aptitude de rédacteur territorial

AISSA BENHADDAD Halima
AYYAD Kaout El Kouloub
BENARD Herminie
BILLARD Coraline
CAMUNAS Ana
CAYET Pascale
CHAHINE Jessica
CHAOUCH Fouzia
CHINJOIE Anne-Sophie
CHOUARFIA Chaïbia
CORDIER-OGE Laetitia
CORNET Audrey
DELISLE Fabienne
DEVOS Margaux
DIAKHABY Mouhamed
DIARRA Goundo
DIONY Sylvain
DRIEU Thibaut
DUARTE Charlene
FAVERON Virginie
FENEYROU Anne-Catherine
FIOLET Coralie
GARNIER Fella
GELY Soazic
GICQUEL Rozenn
KASJANIUK Guillaume
KAVALSES Cyrille
KELAI Sanae
KESSACI Djamel
KNAPP Sophie
L'HOMME Domnique
LACROIX Vanessa

LAFORREST Alex
LALAM Nassima
LANDOLFI Aurélie
LE BRAS Sophie
LECHAUDE Armelle
LECOMTE John-Morgan
LEMONIER Nathalie
LEVY Gaele
LOI Stéphanie
LORGEUX Stéphanie
MALAIZE Muriel
MANSOURI Yamina
MAREL Vanessa
MARTEAU Nathalie
MARTINE Karine
MERET Audrey
MIDA Hinda
MONSEMPES Sophie
N'GUESSAN Emilie
NGUYEN Mickael
OKBI Miryam
PASGRIMAUD Céline
PEREIRA Anthony
RIBON Leslie
ROUAULT Amélie
SIMON Mélanie
SOUCHON Olivier
THERESE Brice
TREGUER Stéphanie
VIAUD Pauline
VICART Marine

La présente liste est arrêtée à soixante-trois (63) lauréats.

Fait à Pantin, le 18 mars 2024

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉPINGLE